



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Messieurs les conseillers Francis Juneau et Tom Broad sont absents de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-288-19</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2019. Il est 19 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-289-19</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**
  - 12-288-19 Ouverture de la séance**
  - 12-289-19 Ordre du jour**
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**
3. **Finances**
  - 12-290-19 Transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté
  - 12-291-19 Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2020
4. **Services techniques**
  - 12-292-19 Octroi de contrat – rénovation de l'hôtel de ville
  - 12-293-19 Appel d'offres sur invitation pour la rénovation intérieure du chalet du parc Godin
5. **Environnement**
  - 12-294-19 Programme de remboursement des permis d'abattage de frêne émis en 2019
6. **Administration et greffe**
  - 12-295-19 Octroi de contrat – *Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges* – gestion documentaire
  - 12-296-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2020 (événement bar et disco extérieur)
  - 12-297-19 Modification à la résolution 08-181-19 | Travaux de réhabilitation environnementale | empilements de sols | Hôpital Sainte-Anne
7. **Avis de motion et adoption de règlements**
  - 12-298-19 Adoption du règlement numéro 715-5 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la SDC de Sainte-Anne-de-Bellevue
  - 12-299-19 Adoption du règlement numéro 817 relatif aux tarifs pour l'année 2020
  - 12-300-19 Adoption du règlement numéro 818 sur la taxation 2020
  - 12-301-19 Adoption du règlement numéro 819 relatif à la mise en place d'un programme de subvention

relatif à l'abattage d'un frêne et à son remplacement

**8. Dépôt de documents**

**9. Levée de la séance**

12-302-19 Modification de la résolution 12-290-19

12-303-19 Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 38 et s'est terminée à 19 h 38 se résument comme suit :

Aucune question.

**3. FINANCES**

<b>12-290-19</b>	<b>Transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté</b>
------------------	--

ATTENDU QUE lors de la confection du budget des opérations courantes de l'année 2019, divers travaux et dépenses planifiés n'ont pas eu lieu ;

ATTENDU QUE les divers projets sont la rénovation de l'hôtel de ville 250 000 \$, la rénovation du chalet de Parc Godin 30 000 \$, la réfection de la toiture du garage municipal 115 000 \$, la réfection des surfaces de jeux ( Parc Crevier, terrain de tennis 8 000 \$ et Parc Aumais, terrain de basketball 35 000 \$ ), l'achat de mobilier pour l'hôtel de ville 25 000 \$ et la refonte des règlements d'urbanisme 85 000 \$ ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets a été reportée à l'année 2020 pour diverses raisons (prix trop élevés, absence de soumissionnaire, rétablissement des priorités, etc.) ;

ATTENDU QUE toutes les sommes non utilisées seront de nouveau incluses au budget de l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le trésorier de la ville à procéder au transfert d'un montant de 548 000 \$, se détaillant comme suit :

- rénovation de l'hôtel de ville : 250 000 \$ ;

- rénovation du chalet de Parc Godin : 30 000 \$ ;
- réfection de la toiture du garage municipal : 115 000 \$ ;
- réfection des surfaces de jeux : 43 000 \$ ;
- achat de mobilier pour les séances du conseil : 25 000 \$ ;
- refonte des règlements d'urbanisme : 85 000 \$ ;

de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée à l'unanimité.

*\* Modifiée par la résolution 12-302-19.*

<b>12-291-19</b>	<b>Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2020</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année ;

ATTENDU QUE suivant la réception du budget, le Conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2020, tel que déposé le 31 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. SERVICES TECHNIQUES

<b>12-292-19</b>	<b>Octroi de contrat – rénovation de l'hôtel de ville</b>
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 17 octobre 2019 ;

ATTENDU la résolution 12-290-19 autorisant les transferts budgétaires afin de réaliser le projet de rénovation intérieure de l'hôtel de ville pendant l'année 2020 ;

ATTENDU la recommandation de madame Caroline Denis, architecte de la firme *Aedifica* quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Les constructions AGLP* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

3978

D'octroyer le contrat pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville à la compagnie *Les constructions AGLP* pour un montant de 337 589,60 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense d'un montant de 337 589,60 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-293-19</b>	<b>Appel d'offres sur invitation pour la rénovation intérieure du chalet du parc Godin</b>
------------------	--

ATTENDU QUE cinq (5) soumissionnaires ont été invités à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation intérieure du chalet du parc Godin ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 21 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE les montants soumis dépassent largement le budget estimé pour le projet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

De rejeter toutes les soumissions reçues pour les travaux de rénovation intérieure du chalet du parc Godin.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. ENVIRONNEMENT

<b>12-294-19</b>	<b>Programme de remboursement des permis d'abattage de frêne émis en 2019</b>
------------------	---

ATTENDU QU' un permis d'abattage de frêne était au même coût que celui pour l'abattage des autres essences d'arbres, soit 59 \$;

ATTENDU le dépérissement prématuré de ce type d'essence d'arbre dû à la propagation de l'agrile du frêne ;

ATTENDU le Plan de lutte contre l'agrile du frêne 2019-2022 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en place un programme de remboursement des permis d'abattage de frêne qui ont été délivrés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder au remboursement du montant payé par les propriétaires qui ont obtenu un certificat d'autorisation d'abattage de frêne émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. ADMINISTRATION ET GREFFE

<b>12-295-19</b>	<b>Octroi de contrat – Centre d'Archives de Vaudreuil–Soulanges – gestion documentaire</b>
------------------	--

ATTENDU QUE conformément au Plan de gestion documentaire 2018-2020, le processus d'élaboration d'un nouveau calendrier de conservation en 2018 a été réalisé ;

ATTENDU QUE la ville a obtenu du *Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges* le soutien technique de déclasserment auprès d'archivistes qualifiés en 2019 ;

ATTENDU QUE pour l'année 2020, la ville a prévu de poursuivre les activités de déclasserment et de soutien technique en archivistique afin d'accompagner les employés dans l'utilisation conforme des nouveaux outils de gestion documentaire ;

ATTENDU la recommandation du service du greffe, quant à l'octroi d'un contrat en gestion documentaire au *Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges*. ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer au *Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges* un contrat en gestion documentaire afin de poursuivre le déclasserment des documents semi-actifs et inactifs de la ville et d'offrir un soutien technique dans la création et classification de dossiers actifs.

D'autoriser une dépense maximale nette de 20 000 \$, à même le poste budgétaire 02-140-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-296-19</b>	<b>Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2020 (événement bar et disco extérieur)</b>
------------------	---

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des

3980

jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2020 ;

ATTENDU QUE l'activité du bar et disco extérieur se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville au 109 rue Sainte-Anne, le 1<sup>er</sup> février 2020 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'activité de bar et disco extérieur qui se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville le samedi 1<sup>er</sup> février 2020, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2020.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 91,00 \$, taxes non applicables, à même le poste budgétaire 02-701-97-405 du fonds général.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ce permis.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-297-19</b>	<b>Modification à la résolution 08-181-19   Travaux de réhabilitation environnementale   empilements de sols   Hôpital Sainte-Anne</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution 08-181-19 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 ;

ATTENDU QUE la résolution indique erronément que la dépense nette du montant de 46 795,62 \$ est imputable à l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE l'attribution de la dépense nette de 46 795,62 \$ aurait dû être imputée à même l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à la modification du dernier paragraphe de la résolution 08-181-19 comme suit :

D'autoriser la dépense nette de 46 795,62 \$, à même l'excédent de fonctionnements affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>12-298-19</b>	<b>Adoption du règlement numéro 715-5 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la SDC de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
------------------	---

ATTENDU le règlement numéro 715 concernant la cotisation annuelle des membres de la Société de développement commercial (SDC) de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU la demande des membres de la SDC de hausser la cotisation annuelle de 200 \$ à 300 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

ATTENDU QUE la cotisation des membres n'avait pas été augmentée depuis 2001;

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire Paola Hawa lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 715-5 dont copie est jointe en annexe « **A** ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-299-19</b>	<b>Adoption du règlement numéro 817 relatif aux tarifs pour l'année 2020</b>
------------------	--

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 817 dont copie est jointe en annexe « **B** ».

Adoptée à l'unanimité.



<b>12-300-19</b>	<b>Adoption du règlement numéro 818 sur la taxation 2020</b>
------------------	--

- ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);
- ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);
- ATTENDU la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);
- ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19);
- ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13);
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 818 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-301-19</b>	<b>Adoption du règlement numéro 819 relatif à la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'abattage d'un frêne et à son remplacement</b>
------------------	---

- ATTENDU QUE le plan de lutte contre l'agrile du frêne, adopté par la résolution numéro 12-265-19, prévoit l'adoption d'un règlement relatif à la mise en place d'un programme de subvention pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 819 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

## 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « E » ;**

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>12-302-19</b>	<b>Modification de la résolution 12-290-19</b>
------------------	--

ATTENDU QUE au lieu de « achat de mobilier pour l'hôtel de ville », nous aurions dû lire « achat de mobilier pour les séances du conseil »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

De modifier le libellé du résolu de la résolution 12-290-19 afin de remplacer « achat de mobilier pour l'hôtel de ville » par « achat de mobilier pour les séances du conseil ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-303-19</b>	<b>Levée de la séance extraordinaire</b>
------------------	--

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Adam  
Greffière